

L'ÉDITO

Béatrice Delvaux

ÉDITORIALISTE EN CHEF

LES FEMMES VIOLENTÉES ONT BESOIN D'UNE AIDE STRUCTURÉE

C'est une peur intime, cachée, souvent confinée entre les quatre murs où se produisent les faits d'autant plus insupportables et insurmontables qu'ils sont indicibles car perpétrés par un être aimé, avec lequel on vit, on dort, on fait des enfants. « Femmes battues » est un label qui, pour certains, porte une touche désuète, comme si le phénomène datait d'un autre temps. Faux, hélas, terriblement faux, car les violences faites aux femmes n'ont pas disparu avec l'émancipation et l'éducation. Les raisons de la violence du conjoint, du compagnon ou de l'amant sont difficiles à trouver, ancrées souvent dans un parcours d'enfance ou de vie, les fragilités psychologiques de celui qui doit violenter pour exister, faire valoir

sa personne, son point de vue et tant d'autres choses encore...

Une enquête qualitative de l'association d'éducation permanente Vie féminine entreprend d'évaluer la réponse donnée par nos institutions à ces violences. Ce faisant, elle révèle surtout les nombreux ratés en Belgique, dans la prise en charge de celles qui osent dévoiler leur souffrance.

Si elles sont urgemment requises, les réponses à apporter aux problèmes recensés ne sont, pour une fois, pas

insurmontables car les « recettes » sont connues et disponibles. Elles concernent notamment la police : il faut s'assurer de l'enregistrement de plaintes encore trop souvent refusées, de la compréhension et de la reconnaissance d'un délit trop souvent nié ou banalisé.

Il s'agit aussi de prévoir des structures

Il faut maintenant s'assurer de l'enregistrement de plaintes encore trop souvent refusées

d'accueil *ad hoc* au sein du commissariat, une formation continuée des policiers, dont on pourrait même imaginer

qu'elle soit assurée dès l'académie - des modules de trois jours existent déjà dans certaines écoles. Histoire par exemple d'être conscient d'emblée que les violences conjugales incluent le viol entre époux (eh oui), ainsi que les violences psychologiques.

Ces bonnes pratiques sont déjà implémentées de façon très professionnelle à différents endroits du pays. Elles dérivent notamment d'une Convention internationale contraignante - la Convention d'Istanbul - ratifiée en Belgique, précédée d'une circulaire. Le politique a fait une bonne partie du travail.

Mais le constat de Vie féminine montre la nécessité de mener une démarche vraiment volontariste, de systématiser les bonnes pratiques ainsi que le travail en réseau (police, justice, associatif) et la formation des policiers. Ceux-ci sont les premiers dépositaires de ces confidences si difficiles de ces femmes qui, lorsqu'elles se décident à oser déposer plainte, ont besoin d'un havre, d'une sécurité et de l'accueil de gens qui leur font comprendre d'emblée qu'ils savent que tout ça, ce n'est pas du cinéma.